



## facture démesurée pour une supposée fuite d'eau

Par **math38**, le **04/05/2012** à **13:56**

bonjour, il y a 2 ans j'étais locataire d'un appartement pendant 3 mois j'ai alors reçu une facture d'eau de 1800 e on a supposé une fuite d'eau enterrée car au même moment des travaux ont été effectués. j'ai fait des courriers au service de l'eau, à mon propriétaire aucune aide.

je n'ai plus eu de nouvelles pendant 2 ans et aujourd'hui on me réclame la somme je ne sais plus comment faire merci d'avance si vous pouvez me conseiller

Par **pbjardin**, le **07/05/2012** à **09:36**

le mieux est de se rapprocher du Médiateur de l'eau qui traite les litiges liés à l'eau et/ou de l'assainissement (ex : facturation élevée suite à une fuite, consommation inhabituelle non expliquée, contestation de relevé...). Il peut être saisi par tout abonné (ou par l'association de consommateurs qui le représente) une fois qu'il a épuisé toutes les voies de recours internes au service concerné. Les deux parties restent libres de suivre l'avis rendu et, en cas de désaccord, elles peuvent décider de porter le litige devant les tribunaux. L'avis du Médiateur ne pourra être produit que si les deux parties sont d'accord.

Plus d'infos sur : <http://www.activeau.fr/mediateur-eau-litige-facture-eau-fuite.htm>